L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 1er. JUILLET 1845.

PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE.

Nouvelle-Orléans :
MARDI MATIN, 1er JUILLET 1845.

☞ Demain, mercredi, 2 courant, une cérémonie intéressante pour les âmes pieuses aura lieu à la cathédrale. M. A. ROUQUETTE sera ordonné prêtre par les mains de Monseigneur l'évêque BLANC.

Aux différentes messes qui seront dites le même jour, les Dames de la Providence quêteront au profit des malheureux dont elle sont le soutien. Cet appel à la charité sera entendu par tout le monde.

☞ L'élection du président paraît inspirer au peuple Mexicain un intérêt pour le moins aussi vif que la question du Texas. Les principaux candidats sont MM. Herrera, Pedraza, Bravo et Almonte. Celui qui paraissait avoir le plus de chances, c'est M. Herrera qui occupe par intérim le fauteuil présidentiel: il a en effet à sa disposition toute la puissance de l'administration actuelle; il aura bien soin, sans doute, d'en user. Il y a de grandes probabilités qu'il obtiendra la pluralité des voix; mais peut-être n'arrivera-t-il pas à la majorité absolue nécessaire pour être élu. Il y a vingt-cinq provinces, et il faut obtenir le vote de treize d'entre elles: c'est difficile lorsqu'un si grand nombre de candidats sont sur les rangs. Le candidat le plus populaire après Herrera, c'est Pedraza; mais son sort est encore moins assuré.

Le mode d'élection adopté au Mexique ressemble, sous certains rapports, au système en usage parmi nous. S'il n'y a point de candidat qui obtienne la majorité des voix données, l'élection est dévolue à la Chambre des Députés, qui doit choisir entre les deux candidats réunissant le plus grand nombre de voix. Cette combinaison augmente les chances de M. Herrera, qui jouit d'une grande influence dans le Congrès: si le vote populaire le rend éligible, la législature le nommera sans nul doute.

La conduite tenue dernièrement par M. Almonte semblait devoir le rendre populaire parmi les gens à idées belliqueuses; mais il paraît que ce jeu n'a pas eu tout le succès qu'en espérait l'ex-ministre président. Il a peu de chances, son tems n'est pas encore arrivé: et il lui faudra encore quelques années pour arriver au but de son ambition.

Conseil de la Première Municipalité.—Dans la séance d'hier soir, les membres ont adopté une résolution acceptant le renvoi des pompes, tuyaux, etc. et déclarant dissoutes les chartes des diverses compagnies de pompiers. Un comité de cinq membres du Conseil a été nommé pour faire un rapport sur le plan à adopter pour réorganiser le département des incendies. En attendant, le Conseil invite les pompiers de la seconde et de la troisième municipalité à donner leur assistance dans le cas où il y aurait des incendies dans la première municipalité, en leur allouant au prorata le montant qui était accordé aux pompiers de [illegible].

L'incendie dont nous avons dit deux mots hier, commence dans une petite maison située à l'encoignure des rues Craps et Congrès; on a lieu de croire que le feu y a été mis par des malfaiteurs. Cette maison appartenait à un ancien pompier nommé Stephen Morris (alias Knap) mort il y a quelques jours à l'autre bord du lac, d'une pleurésie qui lui est survenue après un incendie où il avait travaillé. C'était à peu près tout ce que Morris laissait de biens à sa femme et à ses enfans. On dit que c'est au moment où cette malheureuse veuve revenait en ville que les flammes dévoraient la seule ressource qui lui restait. Ne conviendrait-il pas de prendre quelques moyens pour venir à son secours?

ÉMIGRANS.—Le navire Swanton, parti du Havre le 26 mai, pour la Nlle Orléans, a à bord 250 émigrans allemands.

NEW-HAMPSHIRE.—Les whigs de cet Etat ont choisi pour leur candidat au poste de gouverneur le général Anthony Colby.

Le navire Newark, capitaine Morgan, allant de Mobile à New York, avec 700 balles de coton, s'est perdu le 6 du mois dernier sur les récifs de Pickles; il a péri entièrement; la cargaison a été sauvée, mais endommagée en partie, elle a été transportée à Key West et vendue.

La goélette Staunch, allant de Mobile à Baltimore, est entrée le 10 juin à Key West, après avoir éprouvé des avaries assez considérables. Elle a dû reprendre la mer après les réparations nécessaires.

Le plus grand bateau à vapeur qui ait jamais été construit, a été lancé il y a quelques jours à New York. Il a 340 pieds de longueur, 35 pieds de largeur et 64 en y comprenant les gardes; 10 pieds de profondeur. Il jauge 1200 tonneaux. Il couvre le même espace qu'un navire de 2900 tonneaux. Il se nomme Hendrick Hudson. Il doit faire les voyages entre New York et Albany. On construit en ce moment un bateau qui aura 200 tonneaux de plus que le Hendrick Hudson.

CHRONIQUE LOCALE.

Nous avons annoncé qu'un nommé Pedro Machino avait été envoyé à la Cour Criminelle par le recorder Genois, pour vol de couverts chez Mme Anne Buckley. Ce Pedro Machino, espagnol, ne doit pas être confondu avec M. Pierre Machino, natif de la Suisse.

ACCIDENT DÉPLORABLE.—Dimanche dernier, deux messieurs de cette ville, M. Héno et M. ***, se rendirent en cabriolet au bout du chemin de Gentilly pour chasser le chevreuil. Arrivés au lieu de la chasse ils prirent chacun leur position à une certaine distance l'un de l'autre. Mais peu de tems après, M. Héno aperçevant un chevreuil, se mit à la poursuite de l'animal qui l'attira précisément du côté de l'autre chasseur; celui-ci voyant remuer les buissons, crut que c'était un chevreuil et fit feu. M. Héno reçut toute la charge en plein corps et sur les deux bras percés de postes. Son ami s'apercevant de sa méprise, courut à lui et se trouvant seul à secourir le blessé, fut obligé de le porter sur son dos jusqu'au cabriolet. Arrivé à l'habitation du juge Bermudes, il y fit descendre M. Héno, où des soins furent immédiatement donnés au malheureux; mais les blessures étaient si graves qu'il n'a survécu que 24 heures. Il eut néanmoins le temps de faire une déclaration constatant que le coup avait été purement accidentel.

Le jury d'enquête a rendu un verdict en conséquence.

COUR CRIMINELLE.—James Miller, accusé de vol, a été mis en jugement hier et acquitté.

—A. Fernandez, accusé d'assaut et batterie, a été mis en jugement et trouvé coupable.

—J Zabrisky, h. d. l., accusé d'assaut et batterie, a été mis en jugement et acquitté.

—Charles P. Swetzer et Chas. N. Pond, accusés de meurtre, P. Leborgne dit Girard, accusé de faux, ont comparu pour entendre lecture de leur acte d'accusation et plaidés non coupable.

Le coroner Ramos a présidé hier un jury d'enquête sur le corps de Philippe Cox, mort subitement d'une attaque d'apoplexie.

John Daily, accusé par M. Ker, d'avoir contrefait un billet de $3—sera examiné ce matin devant le recorder Baldwin.

Hier matin, une négresse appartenant à Mme Dubel, a été blessée par une voiture (le No. 860), qui lui a passé sur le corps. On assure qu'il n'y avait pas de cocher lorsque l'évènement est arrivé. La voiture a été emmenée par la police de la première Municipalité.

Extraits des journaux d'Europe.

FRANCE.

Nous avons entretenu nos lecteurs des expériences de télégraphie électrique qui ont eu lieu sur le chemin de fer de Rouen. Nous avons parlé des divers systèmes qui ont été essayés, et dont les uns avaient pour but de suppléer au mode actuel de transmission au moyen par signaux.

Un physicien américain, M. Morse, et un français, M. Dujardin, sont tous deux arrivés au même but, au moyen de plumes soumises à l'action de l'électricité et traçant, sur papier, des caractères qui peuvent être transmis sous leur forme hiéroglyphique. M. Morse employait, dès 1838, une triple plume à cet usage, mais les caractères confus et sans netteté qu'il obtenait, lui ont fait abandonner son système, qu'il a remplacé par l'adoption d'un poinçon qui imprime sur un papier des caractères en relief semblables à ceux du timbre sec. Quant à la méthode de M. Dujardin, elle est d'une remarquable simplicité, et on l'a expérimentée avec succès sur le chemin de Rouen. Voici en quoi elle consiste:

Le morceau de fer doux que les fils conducteurs viennent aimanter par intervalles et qui se désaimante lorsqu'on fait cesser le fluide magnétique, agit sur une tige en fer, qui se baisse et s'élève suivant que l'électricité agit ou non. Au bout de cette tige se trouve une plume à réservoir contenant de l'encre. Cette plume agit sur un papier soumis à un mouvement de rotation continu et disposé ainsi qu'il suit: il est tendu sur un rouleau en bois mu par un mouvement d'horlogerie.

On conçoit maintenant que, suivant que l'action électrique, que l'observateur règle au moyen d'une touche semblable à celle d'un piano, agit instantanément ou pendant un temps plus ou moins prolongé, on obtient soit des points soit des lignes, dont l'arrangement et la disposition tiennent lieu des signaux du télégraphe aérien de Chappe.

Au reste, les inventions abondent; on a imaginé de disposer aux deux extrémités de la ligne un carillon qui servirait à tinter les dépêches au moyen d'une numération musicale; un pareil moyen n'offre, en tous cas, aucune simplicité.

—Une lutte d'un nouveau genre s'est engagée entre le régiment des gardes-du-corps bleus et le deuxième régiment de la même arme à Londres. Il s'agissait de savoir lequel des deux régimens courrait le plus vite; mais comme il eût été difficile de faire courir tous les hommes des deux régimens, chacun des deux a choisi son meilleur champion. Chez les bleus, c'est le caporal Mason qui a été chargé de soutenir l'honneur du régiment. Au soldat Miller, l'homme le plus grand de l'armée (il a près de sept pieds), a été confié le destin du deuxième. La distance à parcourir était de 150 yards. Mason l'a franchie en seize secondes, laissant son gigantesque adversaire à trois yards derrière lui. Tous les hommes officiers et soldats, qui n'étaient pas de service, assistaient à la lutte.

Les bleus ont célébré leur triomphe par de bruyans hourrahs. Le vainqueur a reçu 25 liv. sterl. [625 francs] pour prix de sa victoire. Chaque régiment avait contribué à faire les fonds de ce prix.

ESPAGNE.

Le gouvernement espagnol a reçu de la cour de Rome une réponse officielle aux négociations entamées depuis près d'une année par son ministre plénipotentiaire, M. Ayenza y Castillo, au sujet de la reconnaissance du trône d'Isabelle II et de la confirmation de la vente des biens du clergé. On sait que le cabinet actuel a déjà restitué à l'Eglise une grande partie des biens non vendus. Il paraît que la réponse de la cour de Rome n'a pas satisfait tout à fait ses espérances, et qu'au lieu d'un Concordat le Pape ne consent qu'à une convention provisoire dont le sens n'est pas encore suffisamment explicite.

Notre correspondant nous mande de Madrid que le ministre de grâce et de justice, M. Mayans, qui a été dans le cabinet le défenseur le plus zélé du Concordat et de la cause du clergé, vient de donner sa démission. Les journaux se montrent assez alarmés des prétentions du parti apostolique, qui s'agite dans les provinces. On annonce même que Cabrera se propose de porter de nouveau la guerre civile en Espagne, et qu'il se dispose à opérer un débarquement sur les côtes de Catalogne. Nous attachons peu d'importance aux entreprises de ce chef audacieux, et nous croyons que le gouvernement qui a donné à l'Espagne deux années de paix saura déjouer les tentatives de quelques anarchistes ambitieux. Voici, au reste, ce que mande le correspondant ordinaire à la date du 17 mai:

"La Reine ne sera accompagnée dans son voyage que par le président du conseil. On croit que quelques jours après le départ de la cour, M. Martinez de la Rosa se rendra à Barcelone, où il rejoindra la Reine. Les autres ministres ne s'y rendront que plus tard. La Reine ne restera à Barcelone que jusqu'à la fin de juin. Elle ira ensuite à Saragosse, où elle séjournera quelques jours; elle remontera par le canal jusqu'à Tudela, puis elle se transportera à Pampelune, et enfin dans les provinces basques, où elle prendra les eaux de Ortéa.

"Le gouvernement ne tardera pas, dit-on, à promulguer la Constitution réformée; seulement, il ne paraît pas que l'époque de cette promulgation soit encore fixée d'une manière définitive."

Le dénouement si inattendu des négociations du gouvernement espagnol avec la cour de Rome continue à préoccuper exclusivement l'opinion publique à Madrid. Jusqu'à présent, le ministère a cru devoir garder le silence au sujet des affaires de Rome, ce qui donne lieu aux bruits et aux commentaires les plus malveillans. La Bourse a subi une forte baisse.

Le 19, dans le Sénat, M. Carasco, ancien ministre des finances, à l'occasion de la discussion sur le budget, a soulevé un incident à ce sujet.

"M. Carasco—Je me trouve en opposition avec mes collègues sur la question du budget des recettes, que je n'approuve ni dans ses détails ni dans son ensemble. Mais une grave circonstance étant survenue [allusion aux dépêches de Rome], je ne voudrais pas, ajoute l'orateur, embarrasser la marche du gouvernement, qui a aujourd'hui plus que jamais besoin de force et doit pouvoir compter sur l'appui des chambres. Par ces considérations, je garderai le silence le plus profond, tout en ne dissimulant pas que les droits de la nation ont reçu une atteinte (vulnerados los derechos de la nation)

"M. Martinez de la Rosa—Je remercie M. Carasco de l'appui qu'il offre au gouvernement, mais je repousse cette expression que le cabinet ait laissé porter une atteinte aux droits de la nation; car loin que cela soit exact, le cabinet et chacun de ses membres savent tout ce que valent les prérogatives du Trône et les droits de la nation, et ne permettront pas qu'une atteinte quelconque leur soit portée."

Le Congrès n'a pas tenu de séance, mais dans la salle plus de cent députés se sont réunis dans la salle des conférences. Les uns voulaient que la séance dût lieu immédiatement, d'autres proposaient que les députés fussent convoqués pour le lendemain, à dessein, afin d'avoir l'occasion d'interpeller le ministère; cependant la majorité s'est ajournée sans prendre de résolution, pour ne pas ajouter aux embarras du gouvernement dans cette occasion. On ne peut se dissimuler que la situation du cabinet se complique et que sa position devient difficile. Il aura besoin d'une espèce de bill d'indemnité de la part des Cortès, qui ne lui ont prêté un appui si constant que dans la prévision d'un arrangement définitif avec la cour de Rome. En effet, dans sa confiance à cet égard, il avait annoncé publiquement un résultat tout différent et qui avait causé la plus grande satisfaction dans le pays.

Voici la lettre que notre correspondant nous écrit de Madrid à la date du 19 mai:

"Depuis deux jours les esprits sont fort agités, à cause des nouvelles qu'on répand sur la réponse du Pape au sujet du Concordat. Il y a un mois, on regardait comme une chose certaine la signature du Concordat pour le 27 avril, ayant pour but la reconnaissance de la Reine, l'approbation des ventes des biens du clergé et la nomination d'un nonce personnellement agréable au gouvernement espagnol. C'est là ce que les journaux du gouvernement ont assuré à plusieurs reprises et ce que les ministres ont déclaré aux Cortès en diverses occasions. Cependant les journaux carlistes n'ont cessé d'affirmer de la manière la plus explicite que le Pape ne sacrifierait pas le clergé espagnol pour 20 millions de réaux (5 millions de francs) que pourraient produire les biens nationaux sujets à restitution.

"Au milieu de ces controverses qui occupaient l'opinion publique, on engageait de très grands capitaux à la hausse et à la baisse, les uns attendant le Concordat et la restitution des biens au clergé, et les autres ne pensant que ni l'un ni l'autre n'arriveraient.

"Le document attendu de Rome est arrivé il y a deux jours avec le nom de *Consentia*, et aussitôt des bruits fâcheux ont circulé dans le public. Il y a eu jusqu'à quatre conseils de ministres, et je crains qu'une division dans le ministère ne vienne empirer la situation. Les députés, au nombre de plus de cent, se sont réunis dans la salle des conférences; on y a fait diverses propositions, on a insisté sur la nécessité d'avoir une séance publique, dix-neuf membres ont même signé une motion dans ce sens, mais rien n'a été résolu définitivement. Les fonds cotés à la Bourse, il y a peu de jours, à 33 1/2, ne sont plus qu'à 32 au comptant. Si cela continue, le nombre des familles ruinées sera très grand.

"Le *Castellano*, journal modéré, demande que M. Castillo y Ayensa soit immédiatement révoqué, et que le gouvernement qui a montré à l'Europe et au pays ses loyales intentions à l'égard du clergé, interrompe ses négociations avec la cour de Rome. La Puerta del Sol, qui depuis longtemps ne s'occupe plus que des affaires de la Bourse, est en ce moment le foyer des nouvelles les plus absurdes. Les uns supposent que le baron de Meer et le marquis de Viluma remplaceront l'administration actuelle, et que l'on adoptera en ce cas une politique de concession à la cour de Rome; d'autres disent qu'on appellerait MM. Isturiz, Pacheco et le général Concha, et que ceux-ci adopteront une politique plus libérale, en s'appuyant sur les progressistes pour s'opposer aux carlistes. Mais ces bruits n'ont aucun fondement. Les progressistes ont publié récemment leur manifeste, où ils ont protesté de leur attachement aux principes constitutionnels et au trône d'Isabelle II, mais en déclarant une guerre à outrance au carlisme. Si donc la cour de Rome persiste, comme je le crois, dans ses prétentions, car elle agit sous l'inspiration du haut clergé espagnol, qui est tout à fait hostile aux libertés constitutionnelles du pays, il en peut résulter des évènemens très graves."

—On écrit de Madrid, le 20 mai:

"Le Sénat, dans sa séance d'aujourd'hui, a voté par 70 voix contre 5 le budget général des recettes et dépenses pour l'année courante. Le président a annoncé que la Reine avait indiqué le 23 de ce mois pour clore solennellement la session. La séance aura lieu dans la salle du Congrès. Le lendemain la Reine se mettra en route pour Barcelone; elle sera accompagnée par le président du conseil; M. Martinez de la Rosa, ministre des affaires étrangères, partira le 27 ou le 28 pour rejoindre la Reine.

"Une certaine incertitude continue d'entourer la question de nos relations avec le Saint-Siége. Le texte du Concordat et des documens qui l'accompagnent n'est pas encore officiellement connu, mais il paraît certain que le Saint Siége reconnaît la Reine Isabelle II; seulement on s'attendait à une approbation plus explicite, plus précise et plus immédiate, surtout des ventes des biens nationaux déjà opérées. Le projet envoyé par M. Castillo y Ayensa n'est pas, sous ce rapport et sous d'autres, rédigé d'une manière tout à fait conforme aux instructions qui lui avaient été données. On dit que dans les conseils de cabinet qui ont suivi l'arrivée des dernières dépêches, la conduite de cet agent diplomatique a été blâmée. On dit que M. Cacho y Orosco, président du Congrès, est désigné pour remplacer à Rome M. Castillo y Ayensa.

"A l'issue du conseil de cabinet qui se tiendra aujourd'hui, les ministres doivent se rendre auprès de S. M. pour lui soumettre l'opinion bien arrêtée du ministère sur ces délicates questions, avant de renvoyer à Rome la convention avec les modifications que le gouvernement espagnol croit devoir y apporter. On pense que la Reine ne fera pas de difficulté de se ranger à l'avis de son cabinet."

Le 23, la Reine a clos en personne la session des Cortès.

La nouvelle Constitution a été promulguée le même jour.

Voici, d'après le *Phare des Pyrénées* du 27 mai, les bases de la convention conclue à Rome par M. Castillo y Ayensa.

"La convention ne contiendrait aucune déclaration formelle au sujet de la reconnaissance de la Reine; on se serait contenté de donner à M. Castillo y Ayensa le titre de "ministre plénipotentiaire de la Reine d'Espagne."

"Le Pape exigerait que la religion catholique fût à perpétuité la seule et exclusive religion de l'Etat.

"Tous les biens qui ont appartenu aux deux clergés, séculier et régulier, et qui n'auraient pas encore été vendus, seraient rendus au clergé.

"Les couvens de religieuses seraient autorisés à recevoir des novices.

"Le concordat fait en 1753 serait ratifié.

"Le Pape se réserverait la faculté d'expédier un bref portant sanction des ventes des biens dits *nationaux*, lorsque la subsistance du clergé aurait été assurée d'une manière convenable et indépendante."

—Dans la dernière séance du Congrès tenue la veille de la séance de clôture des Cortès, plusieurs membres se proposaient d'interpeller le ministère sur les affaires de Rome; mais le président, pour éviter sans doute une discussion orageuse, s'est hâté de lever la séance avant l'arrivée des ministres. Cependant le Congrès a adopté une proposition qui autorise son président à pourvoir à toutes les éventualités pendant l'intervalle des sessions.

MADRID, 23 mai.

Après sept mois et demi de travaux législatifs, les Cortès de 1844 viennent d'être closes. La Reine a exercé, pour la première fois depuis sa majorité, cet acte de la prérogative royale. Le drapeau national a flotté toute la journée sur le palais, sur les édifices du Sénat et de la Chambre des Députés, et sur tous les établissemens publics. Les troupes de la garnison stationnaient depuis une heure après midi dans toutes les rues que devait suivre le cortége royal. D'élégantes tentures ornaient les balcons des maisons sur le passage du cortége; la foule se pressait dans les rues et aux croisées.

A deux heures et demie, le bruit du canon et le son des cloches annoncèrent le départ de S. M. du palais. Dans la voiture de la Reine se trouvait à sa gauche son auguste mère, et en face l'infante dona Maria-Luisa-Fernanda.

M. le comte de Fontao, président de la Chambre haute, était au fauteuil. Sur le seuil de la Chambre se trouvaient, pour recevoir S. M., les ministres, une députation des Cortès, composée d'un nombre égal de députés et de sénateurs, et présidée de quatre massiers. Une députation spéciale accompagna la Reine-mère et l'Infante à la tribune qui leur était destinée.

Au moment où l'entrée des massiers annonça l'arrivée de S. M., toute l'assemblée se leva. S. M. avait une robe de soie blanche garnie de dentelles, un manteau vert et un riche diadème de brillans.

S. M. se plaça sur le trône, ayant à sa droite et à sa gauche les ministres, et derrière elle les chefs du palais, les dames d'honneur et les personnes appartenant à la maison royale.

Dès que S. M. se fut placée sur le trône, M. le président et les membres des Cortès s'assirent, ainsi que le public. Le président du conseil des ministres, après avoir baisé la main de S. M., eut l'honneur de lui remettre le discours de clôture, et revint immédiatement à sa place. S. M. lut ensuite d'une voix ferme et distincte le discours suivant:

"Messieurs les sénateurs et Messieurs les députés,

"Toutes les espérances que j'avais conçues en vous voyant réunis autour de mon trône, à l'ouverture de la présente session, ont été pleinement réalisées.

"Dans l'espace de quelques mois, grâce à la persévérance et au zèle le plus louable, vous avez terminé un grand nombre de travaux importans, dont quelques uns auraient suffi dans d'autres temps à absorber l'attention des Cortès.

"Votre premier ouvrage digne sous tous les rapports d'occuper cette place privilégiée, a été la réforme de la Constitution, réforme effectuée à la suite d'une discussion sage et profonde, accueillie par la nation avec ce respect et cette confiance que devait inspirer l'accord des suprêmes pouvoirs de l'Etat, occupés à consolider et à améliorer la loi fondamentale de la monarchie. Pour faciliter son exécution, en établissant la concordance nécessaire avec les lois organiques, vous avez autorisé d'une manière complète mon gouvernement, car une récente expérience avait démontré qu'il n'était pas facile de le faire par des voies plus longues et d'une manière plus lente, et qu'il ne pouvait que résulter de très graves inconvéniens de la continuation du désordre et de la confusion qui régnaient dans l'administration de l'Etat.

"J'ai la confiance que ces lois, faites par mon gouvernement en vertu de l'autorisation des Cortès, ne leur donneront pas lieu de se repentir de leur confiance.

"Je vous remercie bien sincèrement de la libéralité avec laquelle vous avez pourvu à la dotation de ma maison royale et de toute mon auguste famille, qui a reçu tant de témoignages de votre fidélité et de votre noble loyauté.

"Parmi les nombreuses et importantes lois qui ont obtenu votre approbation, soit pour accomplir des traités solennels, soit pour améliorer diverses branches du service public, la loi relative à la dotation provisoire du culte et du clergé en attendant qu'elle soit assurée d'une manière stable, en même temps qu'honorable et indépendante, mérite ma mention particulière, ainsi que l'importante mesure de la restitution à l'Eglise des biens non vendus. Vous avez donné en cela le témoignage le plus authentique de votre esprit réparateur en assurant à la fois solennellement les intérêts et les droits créés à l'ombre protectrice des lois, lesquels ne seront jamais inquiétés à aucune époque ni sous aucun prétexte.

Pour couronner dignement vos travaux vous avez examiné avec un soin particulier le budget de l'Etat, fixé les dépenses qu'exige le service public, et adopté, pour y subvenir, le système de contributions qui va être établi. Mes ministres se sont vûs avec le plus grand zèle à cette entreprise difficile, intimement convaincus que, sans établir l'ordre et l'harmonie nécessaires entre les finances et les diverses branches de l'administration, il est impossible que la tranquillité et le bien-être du pays se reposent sur des bases solides et stables.

"Mon gouvernement apprécie avec reconnaissance la valeur de l'autorisation que vous lui avez accordée pour le règlement de la dette publique. Dans une matière si délicate, il n'aura d'autre guide que les principes de l'équité et de la justice; il allégera, autant que possible, les charges qui pèsent sur l'Etat et que la bonne foi ne peut s'empêcher de reconnaître; mais il s'abstiendra en même temps de faire la moindre démarche qui pourrait blesser l'honneur ou les intérêts de la nation. Usant dans ces discussions la liberté la plus large à la bonne foi et à l'honneur, vous avez rendu un service signalé à la patrie en donnant de la force aux institutions, en même temps que vous avez compris la nécessité où se trouve la nation, ainsi que tous les peuples qui ont été dans de pareilles circonstances, de soutenir le gouvernement, en s'associant à la grande pensée du rétablissement de l'ordre et de l'empire salutaire de la loi et en évitant des réactions dangereuses.

"Grâce à votre conduite non moins habile que prudente, mon gouvernement a pu continuer heureusement l'œuvre commencée, et les progrès qui se manifestent dans la nation font présager ce qu'elle pourra être dans l'avenir lorsqu'elle s'élèvera au degré de prospérité et de grandeur dont elle est digne à tant de titres.

"Si, avec l'appui de la divine providence, cet heureux propositic, si agréable à mon cœur, s'accomplit, ce succès sera dû en grande partie à vous, sénateurs, qui, au commencement de mon règne et à une époque si décisive, avez rempli loyalement la grave mission que la nation vous a confiée, et avez mérité ainsi sa reconnaissance et mon estime."

Ce discours terminé, le président du conseil des ministres s'est approché de S. M. et en a reçu l'avis suivant, qu'il a proclamé en ces termes:

"S. M. déclare que, conformément à la Constitution de la monarchie, les Cortès de 1844 sont closes légalement."

La cérémonie achevée, tous les assistans se sont levés, S. M. est descendue du trône et a quitté la salle, accompagnée par le cortège dans le même ordre qu'à son entrée, jusqu'à la porte de la Chambre des Députés, où la députation des Cortès a eu l'honneur de prendre congé de S. M. En sortant de la salle, la reine a été saluée de vivats et nombreuses acclamations. Elle doit partir demain, à deux heures, pour la Catalogne.

On nous écrit de Madrid, le 25 mai:

"Le discours de la Couronne n'a pas calmé autant qu'on l'avait espéré les esprits, vivement alarmés des dernières nouvelles de Rome. On a remarqué surtout avec peine le message relatif à la restitution des biens de l'église, et la promesse qu'il contient d'assurer d'une manière stable et indépendante la dotation du clergé. Sur ce point les journaux modérés et les journaux progressistes semblent être d'accord. La promulgation de la nouvelle Constitution n'a pas fait une grande sensation.

"Le Congrès actuel ne sera pas modifié, mais on nommera de nouveaux sénateurs. La question des élections divise le parti modéré; un grand nombre, et des plus notables, auraient voulu que la loi électorale eût été proclamée avant la promulgation de la Constitution, et qu'on eût ensuite procédé à de nouvelles élections.

"Un fait assez grave est venu jeter de l'inquiétude parmi les écrivains de la presse périodique: aujourd'hui, à midi, un chef de police est venu arrêter dans son domicile M. Corradi, ancien secrétaire de la junte de l'*ayuntamiento* de Madrid, et actuellement propriétaire et rédacteur en chef du journal le *Clamor Publico*, le plus répandu et le plus modéré des journaux de l'Opposition progressiste. Un autre rédacteur du même journal, M. Calvo, a été arrêté en même tems, tous deux par ordre des autorités militaires. Le motif de cette arrestation serait un article publié dans le Clamor Publico, signé des initiales de M. Calvo, et qui est à la fois une parodie du discours de la Couronne et une satire contre le général Narvaez. Cet article est intitulé: *Como despide espadon a los padres de la patria* (comment la grande épée prend congé des pères de la patrie). Les deux rédacteurs ont été conduits à la caserne des gardes du corps, où ils sont au secret. On disait que l'ordre avait été donné de les conduire à Cadix, où ils seraient embarqués pour les îles Philippines. Tous les autres rédacteurs de ce journal se cachent, et le journal n'a pas paru."

Le *Diario de Avisos*, journal d'affiches de Madrid, publie la citation suivante:

"Sont cités et mandés dans le délai de quinze jours les éditeurs, imprimeurs ou intéressés dans les ouvrages intitulés: "La nouvelle du Juif Errant et le Dictionnaire de la Religion Chrétienne" ou Théologie portative, par M. l'abbé Berguier, pour répondre aux poursuites intentées au vicariat ecclésiastique de cette capitale touchant la censure et la prohibition de ces ouvrages.

"L'Heraldo, journal semi-officiel s'exprime à cette occasion ainsi qu'il suit: "Nous ignorons en vertu de quelle loi est faite cette citation. Nous avons relu attentivement la loi de la presse, et nous n'y trouvons aucune disposition qui autorise de tels actes. Nous appelons donc à ce sujet l'attention du gouvernement. L'affaire paraît grave de prime abord. Nous sommes bien décidés à combattre de toute manière des prétentions qui seraient tout à fait illégales."

La correspondance ordinaire contient ce qui suit à la même date:

"Avant le départ du général Narvaez, un conseil de cabinet a été tenu. Toutes les questions qui pouvaient présenter quelques difficultés ont été traitées, et le ministère est sur toutes choses parfaitement d'accord. La réponse que le gouvernement doit faire à la cour de Rome doit être expédiée demain. On dit même que M. Riquelme, attaché au ministère des affaires étrangères, actuellement à Barcelone, sera chargé de porter à M. Castillo y Ayensa des instructions verbales.

"Voici, à ce qu'on assure, la substance de la réponse catégorique envoyée à Rome: la conduite du représentant de l'Espagne est loin d'avoir obtenu l'approbation du gouvernement. Elle est censurée avec force et il est enjoint à cet agent de mettre plus de netteté à l'avenir dans ses communications adressées au gouvernement. On lui retourne les bases de la convention qu'il avait pris sur lui de signer prématurément et que le gouvernement refuse de ratifier. Il lui est ordonné d'insister pour obtenir la reconnaissance immédiate de la reine dans les termes prescrits par le gouvernement ainsi que l'approbation des ventes des biens nationaux faites jusqu'à ce jour. Faute de voir ces deux conditions réalisées, il a l'ordre de quitter sur le champ les Etats pontificaux. Si le Saint-Siége accorde ces deux points, il est autorisé par son gouvernement à donner l'assurance que, de son côté, le gouvernement espagnol ne négligera rien pour assurer de la manière la plus convenable l'entretien du culte et du clergé, et qu'il fera tous ses efforts pour resserrer les nœuds d'une étroite et bonne amitié entre Madrid et la cour de Rome. Telles sont, dit-on, les principales questions traitées et les instructions contenues dans l'espace officielle de notre gouvernement."

SUISSE.

Paris, 25 mai.

Les dernières nouvelles de Suisse donnent lieu d'espérer que le gouvernement de Lucerne entrera les conseils de la modération, qui sont en même temps ceux de la politique. Nous avons dit hier que le conseil d'état avait été chargé de rechercher les moyens de mettre le docteur Steiger hors d'état de nuire au gouvernement établi sans exécuter la sentence de mort portée contre lui. Le docteur Steiger, dans sa demande en grâce, offre lui même de quitter non seulement le territoire de la Confédération, mais aussi celui du continent européen, en prenant l'engagement de ne pas y rentrer sans le consentement du gouvernement de Lucerne. Il faut espérer qu'une décision ne se fera pas plus longtemps attendre, car le spectacle qu'offrent depuis le commencement de ce procès les formes juridiques des tribunaux lucernois n'est pas à leur grand honneur. Voici le pourvoi en grâce qu'a formé le condamné auprès du grand conseil:

"Messieurs, le soussigné s'est rendu coupable de participation à l'expédition des corps francs le 31 mars. A raison de ce crime, il a été condamné à la peine de mort le 17 de ce mois; mais sa mort frapperait sa famille innocente, qui, sans ses appui, tomberait dans le dénûment, et se trouverait bientôt à la charge de la commune. Vous avez la prérogative de faire grâce; c'est pourquoi le soussigné appelle votre attention sur l'innocence de ses enfans, en vous priant de lui faire grâce. La peine de mort a évidemment pour objet d'empêcher le soussigné de nuire à l'avenir au canton de Lucerne; vous atteindrez aussi bien ce but, Messieurs, sans frapper des innocens, en commuant la peine de mort en celle du bannissement.

"Si vous pensez que la tranquillité du canton exige l'éloignement du soussigné, il quittera la Confédération ou même le continent européen, avec la promesse de ne pas revenir sans votre consentement. Le soussigné espère, même dans l'exil hors de la Suisse, pouvoir nourrir sa famille par ses connaissances médicales, et même, rendre des services à l'humanité souffrante.

"Le soussigné n'ajoutera rien à ces considérations; il y a parmi vous des personnes qui l'ont jugé et qui peuvent vous donner tous les renseignemens pour vous diriger.

"Veuillez agréer, &c. &c.

"Lucerne, le 18 mai.

"J. R. STEIGER."

Extrait d'une correspondance de Berne, du 26 mai:

"L'affaire du docteur Steiger menace de traîner en longueur. Les conseils de Lucerne, bien qu'on dise qu'ils ne désirent pas la punition de celui qui s'est mis en tête de mettre à la tête de la dernière invasion, cherchent néanmoins à se venger qu'à mettre le canton à l'abri d'un nouveau péril. Les ministres de France et d'Angleterre, sauront à prévenir une condamnation à mort, ont promis de surveiller officiellement l'embarquement de Steiger pour l'Amérique; mais les hommes qui gouvernent les conseils lucernois paraissent craindre le retour de l'exilé. On a songé un moment à faire enfermer le docteur dans une prison autrichienne, mais ce projet est abandonné.

"Du reste, pour que la Suisse fût décidément pacifiée, il faudrait que Lucerne, non-seulement fît grâce au docteur Steiger, mais renonçât à appeler les jésuites. L'obstination de Lucerne à ne pas retirer le décret qui remet l'enseignement théologique à ces ordres est le nœud essentiel des difficultés. Il n'est guère raisonnable de la part du peuple et de ses meneurs de souffrir tranquillement depuis vingt-cinq ans les jésuites à Fribourg et dans le Valais, depuis quelques années à Schwytz, et de se gendarmer et fort à propos contre leur arrivée à Lucerne. N'importe: on a si bien excité quelques populations, que l'apparition des jésuites à Lucerne peut d'un jour à l'autre leur mettre les armes à la main. La crainte de cette éruption fait aujourd'hui toute la force des radicaux. Si Lucerne retirait son décret, il briserait l'appui sur lequel le radicalisme trouve encore dans le peuple, et lui ôterait tout prétexte pour agiter la Suisse.

"Lucerne tient inévitablement dans sa main la tranquillité de la confédération. Il veut la paix, mais il n'en comprend pas la première condition. Le retrait du décret sur les jésuites est chose impossible à obtenir. Toutes les représentations ont été faites par des hommes à qui Lucerne ne peut refuser sa confiance; toutes ont été inutiles. Dans le nouveau conseil d'état, MM. Siegwart-Muller, vice-avoyer, et Bernard Meyer, secrétaire d'état, les deux hommes les plus influens et les plus ardens, appartiennent aujourd'hui aux jésuites; il n'en a pas toujours été de même; mais, pour être récente, leur ardeur n'en est que plus vive. Le grand-conseil tout entier est dans les mains d'un homme qui joue depuis quelques années le rôle principal dans les affaires lucernoises, c'est M. Leu, d'Ebersoll, qui ne voit de salut pour le canton de Lucerne et pour la Suisse catholique que dans l'appel des jésuites, à qui l'on confierait l'éducation de la jeunesse; il y est attaché le plus vivement contre le radicalisme protestant, comme il le dit. M. Leu est un paysan, fier de cette qualité, propriétaire de fonds de terre et grand marchand de bestiaux. Sa fortune est de 3 à 400,000 fr. de France. C'est un bel homme, d'une quarantaine d'années, vigoureux de corps et de caractère, d'une physionomie intelligente et énergique sans dureté. Doué d'intelligence et même de talent, son esprit est captif dans les étroites et les préjugés qui l'accompagnent le manque d'éducation et de culture intellectuelle. Probe, loyal, sincèrement pieux, il regarde comme les deux sources de la paix et de la prospérité de son pays le règne de la religion et le règne de la démocratie. Par la démocratie, il entend le gouvernement des campagnards exclusivement, car il professe un mépris sincère pour les citadins lucernois, qui ont à ses yeux le défaut d'être légers dans leur conduite, de n'être pas dévots, de ne pas se dévouer à leur employer aux fonctions gouvernementales, mais comme des commis que l'on renvoie quand on ne les satisfait pas. Lui-même gouverne le grand conseil par sa supériorité, mais non en vues ambitieuses, mais en vue du bien public, comme il le conçoit. "C'est à mes autres paysans de gouverner," dit-il ouvertement. Excepté le canton de Thurgovie, où la constitution réduit le gouvernement à n'être qu'une commission administrative, une espèce de bureau, il n'y a donc pas en Suisse un canton qui tienne dans une position aussi subordonnée que le canton de Lucerne. Bien plus, il n'y a pas en Suisse, compris les petits cantons, de démocratie plus réellement campagnarde que la démocratie lucernoise issue de la dernière révolution. Mais comme cette démocratie, entre les mains de Leu, est presque monarchique, elle oppose deux obstacles pour un à l'admission d'idées raisonnables et à l'extinction de préjugés que la religion corrobore. C'est de cette façon que la ferme volonté d'une intelligence très rétréci concourt à prolonger le malaise de la Suisse.

"Aujourd'hui même, ce malaise se manifestera, dit-on, dans une assemblée populaire qui doit se tenir à Langenthal, dans le canton de Berne, non loin de la frontière lucernoise. Le prétexte, et je suis bien informé, c'est le moyen de couvrir les 70,000 francs de Suisse (le franc de Suisse vaut à peu près 1 fr. 50 c. de France) avancés par le gouvernement pour la rançon des prisonniers. Mais les objets réels de l'assemblée sont: les jésuites, ou le but qu'ils servent à cacher, une manifestation contre la destitution et le renvoi du professeur Snell, la réduction du conseil exécutif à un nombre de membres moins considérable (il y en a 17, qu'on réduirait à 9 d'une manière avantageuse pour le pays.) Le moment n'est pas opportun pour soulever de nouvelles agitations; le gouvernement et certaines parties de la population y mettraient ordre.

"Un signe de retour à quelque tranquillité, c'est la reprise du projet de relier Zurich aux chemins de fer de l'Alsace et du grand-duché de Bade, par un rayon qui aboutirait à Bâle. L'idée de cette entreprise, quelque temps abandonnée, surgit de nouveau avec des plans perfectionnés et des fonds assurés. Le gouvernement genevois l'a saisie avec ardeur, le commerce offre des capitaux, Argovie paraît disposé à seconder une entreprise utile à son industrie comme à celle du canton de Zurich. Le zèle du nouveau gouvernement zurichois et de son bourgmestre, pour les intérêts industriels et commerciaux, s'associera aux yeux de la partie la plus vive du peuple la modération de leur radicalisme."

—Nous recevons, dit la *Presse*, la lettre suivante de notre correspondant de Zurich, du 26 mai:

"Il n'est bruit ici depuis quelque temps que d'un projet de coup d'état radical qui doit s'exécuter, dit-on, à l'ouverture de la session ordinaire de la diète, et dont la députation de Berne donnerait le signal. Du cantons et deux demi-cantons déclareraient le pacte fédéral de 1815 dissous; après quoi, se faisant appuyer par des manifestations populaires qu'ils auraient préparées, ils forceraient la diète à abdiquer entre les mains et en faveur d'une commission centrale de gouvernement qui aviserait immédiatement aux moyens de reconstituer la Suisse. Une force armée imposante, pour laquelle on enrôle dans les divers cantons qui ont fourni en dernier lieu des corps francs, serait mise à la disposition de la commission centrale sous la dénomination d'armée helvétique. Elle serait chargée de mettre à la raison les cantons réfractaires, de faire respecter les arrêtés de la commission, et de protéger les délibérations du corps constituant lorsqu'il sera réuni. Le coup serait audacieux, mais le parti radical a besoin de flatter par des actes de ce genre les mauvais instincts populaires, et est condamné par sa position à tout oser. Sans nous tenir pour assurés que les choses se passeront précisément comme on vient de le dire, nous avons lieu de craindre une session extrêmement orageuse, à la suite de laquelle tout espoir de conciliation sera perdu entre les deux partis.

"Les particuliers lucernois répandus dans le reste de la Suisse continuent à éprouver les plus odieux traitemens de la part des radicaux. Jusqu'ici, toutes les démarches que le gouvernement de Lucerne a pu tenter en leur faveur n'ont abouti à rien. Le directoire allègue son incompétence pour réprimer ces excès déplorables pour le peuple suisse, et qui, en provoquant des représailles, ne peuvent manquer d'amener incessamment des hostilités plus sérieuses.

"Non-seulement il ne s'est opéré jusqu'à ce moment aucun mouvement rétrograde parmi les troupes austro-germaniques qui forment un cordon près de nos frontières, mais encore on a reçu la nouvelle positive qu'au premier signal d'une invasion de corps francs sur le territoire de Lucerne et de ses alliés, les trois grandes puissances co-garantes feraient simultanément entrer des troupes en Suisse. Les ministres de ces puissances ont reçu en outre de leurs cabinets l'ordre de faire les démarches nécessaires pour purger la Suisse des aventuriers politiques étrangers qui y fomentent l'anarchie. Il ne peut être ici question que des propagandistes et des agitateurs allemands, polonais ou italiens, car le ministère français s'est trop effacé dans ces derniers temps vis-à-vis de la Suisse pour laisser croire qu'il s'associe à ces démarches en ce qui concerne les intrigues politiques françaises embusquées dans nos cantons occidentaux.

"D'après une décision du conseil de guerre fédéral, motivée par l'état d'agitation qui règne en Suisse, toutes les inspections militaires qui devaient avoir lieu cette année sont remises à l'année prochaine."

ITALIE.

—Ancône, 20 mai.—D'après les dernières nouvelles d'Athènes, le divan aurait, assure-t-on, reçu ces menaces plus expresses des membres du parti anglais en Grèce. Les dernières dépêches que M. Musurus a reçues prouvent que le divan a modifié ses opinions sur le compte de M. Colletti. On se croit sûr que sir Edward Lyons soit rappelé. M. Colettí a dit, dans une conférence avec des ambassadeurs, que si les intrigues continuaient il arriverait un moment où l'on se demanderait si la couronne devait tomber, ou bien l'ambassade anglaise.

(Gazette d'Augsbourg.)

EGYPTE.

—Le Courrier de Constantinople décrit les fiançailles de S. A. Mahmed-Ali Pacha avec la sultane Adilé, sœur cadette du Sultan. Les détails sans curieux qu'il donne à ce sujet pourraient surprendre, si l'on ne savait qu'en Turquie le plus grand luxe continue d'être le plus effroyable misère. L'énumération des cadeaux envoyés par Mahmed-Ali-Pacha à sa fiancée semble vraiment empruntée à un chapitre des Mille et une Nuits. Le cortége, escorté de plusieurs corps de troupes, d'officiers et de généraux de toutes armes auxquels s'étaient joints S. A. le grand-visir, S. A. Riza-Pacha, s'est mis en marche dans l'ordre suivant: cent trente esclaves portant sur leurs têtes cent trente corbeilles remplies de confitures placées dans de magnifiques vases de porcelaine et des cristaux; deux voitures traînées par quatre chevaux, portant chacune une caisse garnie de velours et lame d'argent ciselé, contenant les plus fines essences et les plus riches parfums. Venaient ensuite vingt esclaves portant autant de corbeilles d'argent massif contenant des étoffes de la plus grande richesse, des articles de luxe enrichis de pierres précieuses. On a surtout remarqué une paire de sandales garnies de brillans énormes et de la plus belle eau. Cinq autres esclaves portant dans de magnifiques corbeilles, toujours d'argent massif, 2,500,000 en or renfermés dans des sacs de satin rouge. Le cortége s'est dirigé de cette sorte au palais de Térshagan, où tous les présens ont été déposés aux pieds de la fiancée.

Variétés.

Paris, 31 mai 1845.

Si nous voulions être l'écho fidèle des entretiens du moment, nous serions obligé de beaucoup parler de la pluie et du mauvais temps. Tous les propos de la ville roulent sur ce sujet, je dois en convenir; il est aussi bien établi que l'état de la température exerce une grande influence sur l'état de la société. Les gens du monde sont forcés de subir la loi que leur dictent les révolutions de l'atmosphère; ceux qui ont l'habitude de quitter Paris au mois de mai sont retenus par les rigueurs de la saison, et ils gémissent de l'inclémence du ciel; ceux que leurs devoirs et leurs occupations contraignent de rester à leur poste de citadins se réjouissent de voir que leur sort est partagé et qu'on leur tient compagnie. Les directeurs de théâtre et les acteurs ressentent vivement l'extrême satisfaction qu'ils éprouvent à voir les salles de spectacle remplies chaque soir comme au mois de février. Quelques salons se sont rouverts en désespoir de cause, et pour faire prendre patience aux captifs. Enfin, on a compté douze grands bals depuis le commencement du mois de mai. De mémoire de danseur pareille chose ne s'était vue.

La plupart de ces bals étaient donnés à propos de mariages,—car on se marie considérablement dans le grand monde avant de partir pour la campagne. Pour les uns, c'est une ressource contre les ennuis monotones de la vie des champs, et d'un tout autre goût offre la villégiature D'autres,—et ceux-là sont les jeunes et les passionnés,—trouvent charmant d'aborder les douceurs de la lune de miel sous les feuillées vertes et dans une retraite solitaire.—Aux bals de mariage nous avons eu aussi quelques soirées diplomatiques; entre autres le bal donné par lord Cowley pour célébrer l'anniversaire de la naissance de S. M. la reine Victoria.

On a remarqué que dans les notes émanées de l'ambassade au sujet de cette fête et répandues officiellement dans le domaine de la publicité, lord Cowley n'avait pas mis le chiffre de l'anniversaire royal.

Or, comme rien ne se fait sans motif, en diplomatie, les gens qui se piquent le moins de finesse ont été tout naturellement amenés à supposer que la reine Victoria commençait à dissimuler son âge.

Moins heureuse que les autres femmes, les reines ne peuvent y réussir. Le chiffre de leurs années est immuable; la date de leur naissance est inscrite dans l'histoire et dans les autres almanachs. Elles n'ont que la ressource de se taire et d'imposer silence à la société; c'est là ce que fait sa majesté britannique;—du moins on est en droit de le penser. La reine Victoria est jeune encore, il est vrai; elle vient d'entrer seulement dans sa vingt-septième année; mais on vieillit si vite sur le trône! Et d'ailleurs, ce qui n'est pas un secret aujourd'hui pourra le devenir demain; il faut pourvoir au présent.

Le service funèbre célébré chaque année en mémoire de l'impératrice Joséphine, avait amené jeudi dernier, dans l'église de Rueil, un concours d'assistans plus nombreux qu'à l'ordinaire. C'est que la cérémonie offrait cette fois un intérêt particulier qu'elle devait à la présence de deux membres de la famille impériale: Madame la princesse de Canino, veuve de Lucien Bonaparte, et le prince de Montfort, fils de Jérôme Bonaparte, ex-roi de Westphalie.

Déjà nous avons eu l'occasion de parler plusieurs fois de Mme la princesse de Canino, qui a passé l'hiver à Paris. Arrivé depuis peu, le prince de Montfort est en ce moment l'objet d'une vive curiosité. Sa ressemblance avec l'empereur est frappante. Ce sont les mêmes traits, le même regard, ce n'est que la même taille. Le prince est un Napoléon de cinq pieds six pouces.

L'effet de cette ressemblance a été très grand dans la visite que le neveu de l'empereur a faite à l'hôtel des Invalides. Les vieux braves, en revoyant ce visage gravé dans leur mémoire, s'animèrent jusqu'aux larmes. A l'Opéra, à la chambre des députés, où le prince s'est montré, l'effet a été le même, moins l'attendrissement.

Enfin, après trois semaines de vacances, le privilége du théâtre de l'Odéon a été donné à M. Bocage. Il était temps. Chaque jour de retard amenait un nouveau concurrent et compliquait ainsi les embarras de la position. Le nombre des candidats s'élevait déjà de, à vingt-cinq, ou trente.—Parmi ces coureurs de privilége, il y avait des auteurs, des comédiens, des banquiers, des marquis. Tous avaient des chances plus ou moins réelles, car il n'était pas un seul qui ne se fût pourvu de l'appui de quelque député ou pair de France. On disait que, pour acquérir le pair, la plupart de ces candidats s'étaient mis en frais considérables; il y avait dans le nombre de ces protecteurs des gens qui étaient parvenus à leur rang de pairs grâce à leur assiduité.

Ce moyen ne manquait pas de prudence, mais l'intérêt était d'une certaine étendue, en ce qu'il préjugeait le sort de l'Odéon. Quelques réformateurs disaient qu'il y a trop de théâtres à Paris—ils ont à moitié raison, il y a trop de petits théâtres inutiles, misérables et dangereux, mais il n'y en a pas assez de grands théâtres consacrés à l'art et à la production digne d'intérêt. Il est surtout un théâtre qui manque essentiellement—un théâtre dont l'ancienne administration de l'Odéon s'était à peu près occupée spécialement.

Il y a quelques jours à peine, on annonçait la mort d'Henriette Wilson, la célèbre Ninon anglaise, et aussitôt quel tumulte a été cette nouvelle parmi les gens de lettres et les lords qui craignent de voir leurs noms figurer dans ses mémoires posthumes.—Aujourd'hui, la mort vient de moissonner une autre femme dont la vie et les œuvres ont eu aussi un grand retentissement. C'était la Wilson française; elle se nommait Ida Saint-Elme, mais on la connaît mieux sous le nom de la Contemporaine, qu'elle avait pris pour signer ses mémoires curieux et piquans, publiés vers la fin de la Restauration. Vous savez quel fut le retentissement de ces mémoires dans lesquels l'auteur paraît en revue toutes les illustrations de l'empire. La Contemporaine se piquait d'avoir fait toutes les campagnes de cette grande époque, et de s'être retrouvée sous la tente de tous les généraux. Telle était sa gloire.

Après tant de travaux et de conquêtes, Ida Saint-Elme, ruinée par la Restauration, n'avait plus pour toute fortune que ses souvenirs, mais elle ignorait encore quelles ressources pouvaient lui offrir ces consciencieux vestiges d'un passé trop vite écoulé.

La littérature était alors gouvernée par M. Ladvocat, entreprenant éditeur qui a donné le baptême de la publicité à plus d'une gloire aujourd'hui florissante. M. Ladvocat se piquait de découvrir le talent, de le former et de le lancer dans le monde. Il faisait des poètes, des romanciers, des historiens, et il a fait aussi le prévôt des hommes d'état, des ambassadeurs, des ministres. Son hôtel, situé sur le quai Malaquais, près de l'Académie, était le rendez-vous de tous les écrivains déjà célèbres ou marchant à la célébrité. Deux fois par semaine la littérature prenait part à un somptueux festin que lui offrait son éditeur. Dans un de ces banquets, où se débitaient toutes les nouvelles du jour, on s'en entretenait des mémoires de madame Ida Saint-Elme et de ses aventures. M. Ladvocat comprit qu'il y avait là le sujet d'un livre intéressant; dès le lendemain il s'était entendu avec l'héroïne de la grande armée, et un jeune écrivain plein d'esprit et d'imagination, M. Malitourne, rédigeait les mémoires de la Contemporaine.

Le livre eut un succès prodigieux, et de cette époque date la vogue des mémoires, qui a été si grande, mais qui s'est épuisée par son excès.

La Contemporaine est morte à Bruxelles dans un hospice. Aussi finissent la plupart de ces héroïnes trop amoureuses de la gloire. On ne croit pas que celle-là ait laissé un supplément à ses mémoires; elle avait débité tout son bagage, elle avait dit tout ce qu'elle avait à dire, et même quelque chose de plus.

Un nouveau jardin s'ouvre aux amateurs de bals champêtres; Tivoli renaît avec ses bosquets fleuris, ses frais ombrages et ses soirées illuminées. Saluons cette résurrection! Depuis vingt ans on a fait aux jardins une guerre acharnée; partout les constructeurs ont démoli les arbres pour planter des maisons. Beaujon, Marbeuf, l'ancien Tivoli, ont disparu sous la pierre. Une épaisse ceinture de murailles nous étreint et nous étouffe. Paris est menacé de perdre la respiration.

De magnifiques ombrages florissaient encore l'année dernière à quelques pas de la barrière Rochechouart, dans un riche et historique domaine nommé la Maison-Rouge. Il y avait là un château qui avait été donné par le roi Henri IV avait fait construire pour abriter ses amours. Gabrielle d'Estrées l'habita, et le vert-galant y venait souvent se distraire des ennuis de la royauté. Plus tard, de graves événemens se passèrent dans cette demeure prédestinée.—C'est là que se décidèrent le sort de l'empire et la chute de Napoléon; la capitulation de Paris fut signée à la Maison-Rouge, dont le nom restera éternellement inscrit sur une des pages de notre histoire.

Cependant, les maçons, qui ne respectent rien, avaient envahi ce domaine illustré par de si grands souvenirs. Déjà l'enceinte du parc était tombée sous le marteau; l'impitoyable cognée abattait les vieux arbres; de lourdes maisons remplaçaient les frais bosquets; les allées qui avaient vu passer la charmante Gabrielle se transformaient en rues prosaïques; tout allait disparaître, lorsqu'un intelligent entrepreneur a eu l'heureuse idée de sauver une partie de ce domaine pour en faire un lieu de plaisirs et de fêtes. Le petit château d'Henri IV a été conservé, les beaux arbres qui l'entourent ont été sauvés, et un vaste et délicieux jardin, orné avec goût, se développe magnifiquement aux régions champêtres dont les Parisiens sont si avides.

Le nouveau Tivoli, dont l'inauguration aura lieu dès que la saison le permettra, est admirablement situé, non loin du boulevard extérieur, au pied du coteau de Montmartre et au revers de la colline, sur laquelle s'élève le grandiose quartier de Notre-Dame-de-Lorette. Il n'est pas douteux que ce jardin ne devienne bientôt fort à la mode. La polka et ses imitateurs y trouveront leur [illegible] avec tant son alentour et plein de soleil.

Depuis quelque temps, les théâtres d'amateurs où les femmes légères qui font l'ornement et l'intrigue du bal masqué pendant l'hiver, et qui animent les bals champêtres pendant l'été, sont soumises à de cruelles épreuves.

L'hiver dernier, une de ces dames que l'on voyait assidûment aux petits théâtres les jours de première représentation, a été impliquée dans un procès retentissant. Elle avait partagé le luxe de quelque grec fameux, elle a été condamnée à passer une prison une de ses belles années dont elle savait faire un si brillant usage.

Peu de temps après, plusieurs demoiselles appartenant au même monde se sont trouvées compromises et ont été obligées de venir rendre compte de leur conduite à la justice, pour avoir partagé le luxe et les plaisirs de M. Affenaër, l'homme de confiance des lorettes, ce caissier si habile dans ses infidélités, ce dandy profondément astucieux, merveilleusement rompu aux escobarderies du métier, et qui a joué une si adroite comédie pour prouver sa naïveté, à son égard et la candide innocence des filles de Lorette.

Enfin, la semaine passée, la reine des nymphes du bal Mabille a été arrêtée en quittant la fête, au moment où elle s'élançait légèrement dans un cabriolet-milord pour rentrer dans son palais. Cette habile danseuse qui a toujours su maintenir les emportemens de la polka dans les bornes prescrites par la censure chorégraphique, et dont les poses plus hardies, les attitudes auraient n'ont jamais donné prise au moindre procès-verbal, s'est vue tout-à-coup privée de sa liberté pour un crime qu'elle ignorait. Le crime avait été commis par un courtisan, par l'intime favori de la reine du bal Mabille, et sa majesté polkante, après avoir passé la nuit à la préfecture, a été conduite devant le juge d'instruction; là, son innocence a brillé de l'éclat le plus pur, et son nom, rayé de l'acte d'accusation, ne figure plus que sur la liste des témoins.

Ces graves évènemens ont semé la défiance dans le monde des plaisirs faciles. De tels exemples sont bien faits pour inviter à la prudence les personnes qui se piquent le moins de pratiquer la sagesse. Toutes ces têtes folles qui s'agitent si joyeusement dans les délires du bal, deviennent pensives maintenant et frémissent à l'idée que le serpent du remords est peut-être caché sous les fleurs de leurs plaisirs. L'soupçon se glisse dans leur cœur sans défiance; elles ne voient que pièges et embûches dans les hommages qu'on leur adresse. Tout leur est suspect, la jeunesse aussi bien que l'âge mûr, la courtoisie que les prix, la générosité qui les tente. Les aimables petits jeunes gens qui frétillent autour d'elles leur semblent d'affreux scélérats, et les hommes de quarante ans qui cherchent à les fasciner ne sont plus à leurs yeux que des bandits déguisés. Elles osent à peine danser; il leur semble toujours que leur cavalier va, dans une valse satanique, les entraîner à la police correctionnelle, elles se défient de tout, même de la mère qui leur offre des . . . . . comme ces jeunes qui tremblent l'Enéide, elles savent fort bien qu'il faut se défier des présents offerts par les Grecs. Dans un souper décent, elles redoutent, non pas une indigestion, mais un procès criminel. Une promenade à la campagne les fait trembler: Asnières a failli-beaucoup les plaisirs champêtres, et elles ont vu dans les coulisses du galant théâtre qu'une partie d'âne à Montmorency peut conduire de jolies femmes à la cour d'assises en qualité de témoins, ce qui est toujours fort désagréable.

Voilà donc que l'inquiétude s'est emparée de ces riantes imaginations. Plusieurs romans, commencés sous de joyeux auspices, ont été brusquement interrompus au premier chapitre; des liens déjà formés se sont brisés; quelques-unes des plus joyeuses et des plus folles vivent en recluses, n'osant plus ni danser, ni chevaucher, ni souper. C'est un moment de crise, un nuage de plus parmi tous les nuages qui fondent sur notre printemps pluvieux.

Avant de reparaître sur le terrain des plaisirs et de signer de nouveaux traités d'alliance, on prend aujourd'hui des précautions dictées par la prudence; on veut savoir avec qui l'on s'engage, afin de ne pas se compromettre, et de ne rien risquer au-delà des saisons aérables d'avance.

Maintenant pour faire accepter ses offres, un dandy doit commencer par justifier de ses moyens d'existence et indiquer clairement les sources de son luxe; il est tenu de montrer des titres de propriété bien valables ou des contrats de rentes en bonne forme. On demande des preuves comme pour le mariage le plus sérieux; on ne s'engage que sur un certificat de bon banquier ou de son notaire.

La morale ne peut que gagner à ces rages nouveaux, par malheur la prudence humaine,—et surtout la prudence féminine—ne saurait être éternelle. Un beau de tout, et il est difficile de se tenir toujours en garde dans l'entraînement du bal et dans le tourbillon des fêtes. Les gros nuage si adroits, les fraîches soirées si bien se créer des titres imaginaires et des patrimoines illusoires! Aux premiers beaux jours, on oubliera toutes les bonnes résolutions d'aujourd'hui, au bruit de l'orchestre, s'envoleront sur l'aile des plaisirs, et sans doute, hélas! avant la fin de l'été, le nouveau Tivoli, le Ranelagh et le bal Mabille verront encore plus d'une femme compromise.

PIERRE DURAND.

Nouvelle Orléans, ce 14 juin 1845.

Mons. Wm F. Roe.

Monsieur,

Votre lettre de samedi dernier, 7 du courant, est conçue dans des termes tellement en dehors de toute convenance, que je me vois contraint de vous demander des excuses publiques.

Votre retraite soudaine, et singulièrement inattendue de la Présidence du "COLLEGE PONTCHARTRAIN" me met vis-à-vis des Parents à qui je vous avais recommandé, dans une position fausse de laquelle il faut que vous me retiriez.

Ce n'est qu'au nom de justice qu'un homme comme il faut doit à un autre, et j'espère, monsieur, que vous n'hésiterez point à faire droit à ma demande.

Je suis avec respect, &c.

W. F. C. DUPLESSIS.

Je certifie que ce qui précède est une copie de la communication que j'ai remise vendredi *dernier*, 20 du courant, à Monsieur Wm. F. Roe, au BAYOU BONFOUCA, qui, sur le champ et sans hésiter, a fait les excuses suivantes, écrites de la main de Wm F. C. Duplessis.

Nouvelle-Orléans, ce 30 juin 1845.

AND. D. DORIOCOURT.

AU PUBLIC.

Mons. Wm. F. C. Duplessis ayant par erreur supposé que j'avais eu intention de le blesser, ou ne point de la Présidence du COLLEGE PONTCHARTRAIN" de Lewisburg, dans la paroisse St. Tammany, je déclare de la manière la même équivoque, que je n'ai jamais eu la moindre pensée qui fut de nature à porter atteinte à son honneur, et que je professe le plus grand respect pour Monsieur Wm F. C. Duplessis, que je considère comme un homme comme il faut, et un citoyen honorable.

Bonfouca, le 28 juin 1845.

(Signé) W. F. ROE.

Décédée dimanche soir, 29 courant, Mademoiselle MARY ... âgée de ... fille de DANIEL McCARTHY, Esq. de cette ville. Les amis et connaissances de la famille sont invités à assister à son convoi funèbre qui aura lieu aujourd'hui mardi à 4 heures, de la demeure de son frère, No. 160, Vieille Levée. 1 juillet

DECEDEE, hier, à 6 heures du l'après midi, CECILE PQUERE âgée de six ans et demi, fille de J. E. Querè et de Séraphine Benet.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Diana, Howes, Liverpool — Wm Frost & co
Navire Oceana, Higgins, Cowes et un marché, — L. H Gale
Navire Martha Washington, Green, Londres, — J P Whitney & co
Navire Alex Baring, Atkin, Liverpool, — A Lanfear & co
Navire Sultana Depass, New York, — A Cohen
Barque Alert, Farnham, St Pierre, Martinique, — Jenkins & Tighe

ARRIVES

Steamer St Mary, Leathers, de Waterproof.
Steamer Sea Bird, Moore, de St Louis.
Steamer Fort Wayne, S[illegible], de Cincinnati.
Steamer Diana, Brooks, de Green River.

MEMORANDA.

Liste des navires en charge pour ce port.

Havre.

Navire Clarissa-Andrews ... en chargement 20
Swanton, Duncan ... parti mai 26
Nashville, Pemberton ... parti mai 26
Argo, Anthony ... parti mai 27
Edgar, McManus ... parti mai 20

Bordeaux.

Navire Talma, Capel ... parti mai 20
Naples ... parti mai 10

Marseille.

Navire Auguste, Isley ... partant juin 10

Gibraltar.

Navire Montrose, Griffin ... parti mars 15

Trieste.

Navire Monarch, Stevens ... parti avril 20

DEPARTS DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

DE LIVERPOOL. } D'AMERIQUE.
Hibernia, Ryrie ... 20 juin ... 16 juillet.
Great Western, Mathews ... 6 juillet ... 26 juillet.

☞ Nombre de personnes très respectables de cette communauté, ont annoncé, soit verbalement ou par écrit, l'efficacité de l'Elixir et du Liniment Indien, pour les cas de rhumatisme. Ces remèdes se trouvent en vente chez Comstock & Rumsey, No. 48, rue Poydras, avec toute garantie

☞ Le navire EDOUARD, capitaine Lamoureux, pour Bordeaux, partant positivement jeudi 3 juillet, les passagers sont priés de venir régler le montant de leur passage chez le soussigné.

CHARLES DUFOUR.
1 juil — 71 Conti

NOURRICE—Une jeune blanche désire, parlant également bien le français et l'anglais, ayant un enfant de deux mois, désire trouver une place de nourrice. Elle peut donner les meilleures recommandations. S'adresser à l'encoignure des rues Bordeaux et Dauphine. 1 juil—3

OCCASION.

UNE superbe maison pour Dames, ... à vendre ... meubles et ... [illegible] ... à bon marché, s'adresser, rue Chartres, 60, au premier. 1 juil

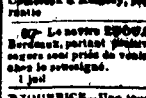

A VENDRE VINGT BOLETS.—On peut les voir à Carrollton, s'adresser pour les prix, à ... 1 juillet—30 — D. FORTIER.

IMPORTATION RECENTE DE BORDEAUX—40 caisses vin rouge Gruau Larose, d'une excellente qualité; 40 caisses vin rouge St. Julien Médoc; 10 barriques de Château Margaux; 10 barils vinaigre blanc; 5 paniers vin de Champagne; 5 do do en bouteilles d'une pinte; 10 barils vin de vieille Champagne, en barils de 10 gal; 10 quarts de pipe vin de vie de Cognac; 10 do do; 30 caisses raisins de Malaga dans l'eau de vie; 20 do cerises à l'eau de vie; [illegible]

1 juil — REYNAUD & FALLON, 31 Tchoupitoulas.

Monument funéraire du Général Jackson.

L[illegible]

A[illegible] ... MERLE, BEYLLE & Co., 79 Tchoupitoulas.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—Juillet 1845.

SONT invitées à se présenter à ce Consulat pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	Leroy, Jacques Louis
Adam, Ernest	Lefèvre, Paul
Autière, Pierre F. C.	Lachaussette,
Arduillon,	L'Hôte, Amélie demoiselle
B	M
Bogué, Jean	Maillet, J. P.
Bouvier,	Monteillé, Adolphe
Belloné, Ant. René et Roy.	Metal, Etienne
Bon, Ann	Marmu, J. B.
Brossier, Aug.	Milheret, Jean
C	P
Chaucheu St.	Poujade,
Cablanc, Michel.	Pouchet, Arnaud
D	Pinco, Thomas ne et Marie
Derose, Antoine	Porel Nicolas Isidore
Durand, Marc. Pesto	Q
Dorimet, Rogner, Veu.	Quillon, Mme.
Dauphin, Catherine	Questronaire Louis
D'Ozon du Rousset.	R
Dousillon, Amédée	Raymond, Claude
Decoron, Etienne	Routa, J. Bte.
Dipard,	Rossi, Adam
Duvenning, Louis Joseph	S
Dulbon,	Schilia, Jean
Dechoux, époux	Souchet, Marie Georges
F	Salvy, Eug.
Foggini, Francesco	Sue, Weill
H	Sirabeau Et
Huard, Louis	T
Hocking, Josephine	Talbot, Mme
L	Topin, Arnaud
Lieury, Pauline, Mme	V
Lemonide, René	Viniao,
Lageargue, Ono.	Venneuil Ben, André et [Charles]

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après midi.

1 juillet

LES Directeurs du collège de Mandeville ont l'honneur de prévenir les parens de leurs élèves en particulier et le public en général que l'anniversaire du 4 juillet sera célébré dans cette institution par des exercices de littérature et une petite fête militaire. La présence d'un certain nombre de visiteurs sera reçue avec. Les Directeurs en marquant l'intérêt et de sympathie qui excitent toute leur gratitude. 1 juil

AVIS—La société qui existait autrefois entre les soussignés, sous la raison de Conrey & Co est aujourd'hui dissoute par consentement mutuel. La signature de la société sera employée par l'un ou l'autre associé, pour la liquidation seulement.

Nlle Orléans, 1er juillet 1845.

PETER CONREY.
A. B. JAMES.

1 juil—30

Le soussigné continuera les affaires en gros, de marchandises sèches, qui étaient ci-devant tenues par Conrey & Co et W & J Gasquet & Co, sous la raison de JAMES & Co au No 16, rue de Chartres.

1er juillet—30 — A. B. JAMES.

Les soussignés sont autorisés à faire la collection de tout ce qui est dû à Gasquet, Parish & Co, W. & J. Gasquet & Co., Gasquet & Conrey, et Conrey & Co.

1er juillet—30 — JAMES & Co., 16, rue de Chartres.

LA société existant sous la raison de commerce Engelle & Vesseron, est dissoute par expiration de contrat, à partir de ce jour. Les personnes auxquelles ils pourront devoir sont invitées à présenter leurs comptes pour être payées à présentation, et celles qui leur doivent voudront bien venir s'acquitter dans le plus bref délai.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1845

1 juil—1 — ENGELLE & VESSERON, Encoignure Toulouse et Levée.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest et contre l'incendie.

Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1845.

CETTE Compagnie dans le vue de clôre ses affaires, a remis un rinquangement tout dans le compagnie de New York, dite "Sun Mutual Insurance Company" dans l'agence de Jo. Matthews. Toutes les personnes dont les polices, etc., ont été assurées en cette agence, seront payées en présentant leurs polices. [illegible]

1 juil—30 — GEORGE C. LAWRASON, Secrétaire.

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Nouvelle Orléans 1er juillet 1845.

LA Compagnie dite "Sun Mutual Insurance Company de New-York, ayant donné au soussigné plein pouvoir de faire des assurances contre les risques de la mer, des rivières et contre le feu, a l'honneur d'informer le public qu'il a gérée la Compagnie d'Assurance de l'Ouest et contre l'incendie (dont les assurances courantes ont été assumées par l'institution susdite) et qu'il fera des assurances aux taux les plus bas que d'autres compagnies équivalentes.

La Compagnie du Sun Mutual Insurance est établie solidement sur le principe de mutualité: elle fait des affaires depuis trois ans; elle a déclaré des dividendes au souscripteurs au montant de trente pour cent par année en espèces, et possède des capitaux et bonnes notes au delà de huit-cent mille piastres. — I. MATTHEWS, agent, Encoignure des rues du Camp et de la Commune.

1 juil—30

AGAVE AMERICANA—OU PLANTE CENTENAIRE FLEURISSANT A GRETNA.

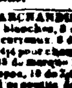

Cette plante a commencé à pousser le 16 avril et a maintenant atteint plus de vingt-quatre pieds de hauteur. Elle a vingt-huit branches chacune couverte de 100 boutons. On a élevé une estrade autour de cette plante pour la commodité des visiteurs.

Le bateau de ferry va de Lafayette à Gretna, et l'omnibus ... P. S.—M. [illegible] a loué l'Hôtel de Gretna, et l'a ouvert au public. Les rafraîchissemens les plus exquis seront servis dans la salle de la buvette, dans la partie de la salle ... 1 juillet — W. DINN.

MARCHANDISES DU PAYS.—6 caisses mouchoirs blanchis, 3 caisses cotonnades rayées, 1 do calicots, 6 do cotonnes 6 do 6a de faussette, 6 do do, 6 balles coton bleu, 6 do coton ... 15 do serges Chipion, 10 do ... [illegible] ... 3 juil — WM FROST & Co, 20 Vieille Levée.

TOILE et Cordes d'Emballage—80 rouleaux toile ... 1600 de Corde ... à vendre par ... 3 juil — WM FROST & Co. 20 Vieille Levée.

FARINE de St. Louis—500 barils, en débarquement du steamer Sea Bird à vendre par J E WOODRUFF, 60 Camp. 1 juil

HUILE pour tanneurs—50 barils, à vendre en magasin par J E WOODRUFF, 60 Camp. 1 juil

BRANDY—6 demi pipes vieux Brandy, à vendre en vente par J E WOODRUFF, 60 Camp

CHANVRE—161 balles chanvre ... à vendre par J E WOODRUFF, 60 Camp. 1 juil

CORDE et Ficelle d'Emballage—10 rouleaux cordes, 16 paquets ficelle à vendre par J E WOODRUFF, 60 Camp.

MAIS—3000 ... à vendre par J E WOODRUFF, 60 Camp

PORC—700 barils de divers ... pour Rio ... 1 juil — J E WOODRUFF, 60 Camp

NATTES—Ballots de ... à vendre par WM. FROST & Co, 20 Vieille Levée.

THE—Impérial, poudre à canon, young hyson, souchong et pouchong, en ... à vendre par J. W. STANTON & Co. 1 juil — Encoignure ... et Lafayette

BLANC DE BALEINE ... à vendre par J. W. STANTON & Co. — Encoignure ... Lafayette

CAFE RIO—[illegible] ... à vendre par J. W. STANTON & Co. 1 juil — Encoignure Magazine et Lafayette.

SEL—Sacs ... de Liverpool, en bon ordre d'expédition, à vendre par L. CANTIN, 62, Gravier

SUCRE—100 barils et ... en potes de Woolsey & Woolsey, à New York, du meilleur et pulvérisé, à vendre par HARROD, DARLING & Co., 60 Commune

CHANVRE—50 balles chanvre ... de bateau à vapeur Brunswick ... à vendre par WOOD & SIMMONS, 1 juil — 60, Magazine

CAFE—1000 sacs Havane, Java et Laguayra, à vendre par WOOD & SIMMONS. 1 juil

LIQUEURS du pays—6 barils Eau de vie et ... vin double anisé, en débarquement du navire Suka ... à vendre par ROBERTS & HALL. 1 juil — 75 Magazine

EPICES—... paquets piment, poivre de ... gingembre ... sucre, clous de girofle, ... à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magazine

THES frais—740 paquets thé impérial, poudre à canon, Young Hyson, Pouchong et Souchong, en demi caisses et boites de 6, 12, 13 et 14 livres, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magazine

CHANDELLES—50 boites assorties, un article nouveau, ... débarquement reçu et à vendre par ROBERTS & HALL. 1 juil — 75 Magazine

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE L'ECLAIRAGE AU GAZ—30 juin 1845.

TOUTES les personnes qui peuvent avoir des réclamations à faire contre la Compagnie de l'Eclairage au Gaz et de Banque de la Nouvelle Orléans, et toutes les personnes qui lui doivent, sont invitées par le présent, avec tous les titres et effets de la Compagnie ... conformément à l'acte intitulé: "Acte amendant la charte de la Compagnie d'Eclairage au Gaz et de Banque de la Nouvelle Orléans," approuvé le 19 mars dernier, et que la liquidation des affaires de la Compagnie sera opérée au bureau de cette Compagnie, rue de la Commune.

11 juin—30 — JAMES ROBB, Président.

BUREAU D'AGENCE GENERALE.

LE soussigné a établi dans la ville de St. Landry, (Opelousas), un bureau d'agence pour la collection de billets, traites, &c. offre ses services aux ... Il se chargera également de vendre ... et de faire ... des ... de cuirs, tabacs, et autres produits.

On pourra obtenir tous les renseignemens désirables en s'adressant aux références données ci-dessous. Les lettres pourront être laissées à J. F. Dufour & Co., 64, Vieille Levée. — L. BERCIER, Père.

Références:
J. Albert, — F. Pascal.
A. A. Peychaud. — F. Dun. — 30 mai—60

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MR. TROH, prévient le public qu'il a transporté son ... de la rue St. Louis, No 73, à un ... rue Bourbon, entre St. Louis et Conti, ... l'invite ... ses services ... des esclaves. 7 juin—1m

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DEL'OCEAN.—Bureau rue du Camp, No. 45.

Directeurs:

W. A. Gasquet, Président.
Wm. W. Montgomery, — J. B. Lebeau,
P. F. Dunbar, — Edw. ...
A. ..., — R. W. Montgomery,
J. C. ..., — W. C. Squier.
CHS. BRIGGS, Secrétaire.

On assure toute espèce de propriété contre les risques du feu, aux taux les plus raisonnables; et en cas de perte, les réclamations seront réglées avec promptitude et libéralité. 17 mars

LE DOCTEUR PECQUET,

A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il vient de transférer son domicile au coin des rues Bourbon et Saint Louis. 10 juin—15

Mme. DESRAYAUX,

DIRECTRICE D'INSTITUTION, désire placer à ... une DAME d'un talent distingué ... [illegible] 1 juil

C[illegible] ... Regalias et Millares, ... à vendre par REYNAUD & FALLON, 31 Tchoupitoulas. 14 juin

NOTICE DE DIVIDENDES.

LES créanciers de [illegible] ... &c, sont par la présente notifiés qu'un dividende de dix sept et un quart pour cent sur la balance de leurs réclamations respectives, leur sera payé sur demande par le soussigné. — RICHARD RELF, Syndic. 30 juin—3

BANQUE DE CITE.

Nouvelle Orléans, 30 juin 1845.

CETTE BANQUE sera fermée vendredi prochain 4 juillet. Les notes et billets échéant ce jour seront payables le jeudi 3. — R. J. PALFREY, Caissier. 30 juin

DEMANDE D'UNE NOURRICE.—On désire trouver une nourrice parlant français et anglais. Il est inutile de se présenter si on ne peut fournir de bonnes recommandations. S'adresser dans ... de la ville. S'adresser à ... Barrière, No. 14, rue des Remparts. 30 juin—3

DEMANDE—On désire trouver à louer, une maison meublée pour une petite famille. S'adresser par lettre adressée à W. W., au bureau de l'Abeille. 30 juin

JOSEPH A. HALL sera notre chargé de pouvoirs durant notre absence temporaire de la ville. Nouvelle Orléans, 28 juin 1845. — NORCROSS & POMEROY. 30 juin

A LA REINE DES FLEURS.

Rue Royale No. 140, entre St. Louis et Conti.

MADAME LELEU, fleuriste, ... vient de recevoir ... un assortiment ... fleurs artificielles ... pour ... baptêmes, mariages, ... Elle répare et nettoie les ... 30 juin — D. LELEU.

Marchandises au Drawback.

LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes pour l'exportation,—

... barriques vin de Marseille.
51 demi do do, ... paniers ...
40 paniers vin Blanc de Marseille, à ...
30 juin — P. LONGIS, 114, Royale

LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, reçues par les derniers arrivages de Bordeaux et de Marseille: 100 barriques vin de Marseille, 50 ... 100 quarts de barriques vin de Bordeaux, ... sirops, absinthe, ... cassis, ... 40 caisses ... vin de Champagne; 100 paniers huile ... 100 caisses ... de Bordeaux, 36 caisses ... ; 100 quarts, ... à vendre par P. LONGIS, 114, Royale. 16 ju

BOIS DE CONSTRUCTION.

DEUX CENT MILLE PIEDS de bois de construction, bonne qualité, arrivant de New Madrid, à vendre par P. LONGIS, No 114, rue Royale. 30 ju

NOIR à soulier et encre à vendre aux prix du marché par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune. 30 ju

NATTES des Indes, dimensions assorties, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune. 30 juin

SACS en pièce—100 balles ... à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune. 30 juin

MAQUEREAUX—60 barils No. 3 en bon ordre, ... rivé ... No. 4 et 6 en quarts ... à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune. 30 juin

CLOUS—1000 barils assortis ... à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune. 30 juin

CHANDELLES—... caisses ... à vendre par HARROD, DARLING & Co. 30 juin

HUILE—... gallons huile de ... à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune. 30 juin

SAVON—1000 caisses savon de ménage, No. 1 ... à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune. 30 juin

ENCRE—Quelques centaines de caisses encre à vendre aux prix de fabrique par HARROD, DARLING & Co. 30 juin

AVIS—Durant la construction de notre magasin, 20, rue Gravier, nous serons placés au No 1, ... Levée, à quelques portes au dessous de notre ancien ... HARVEY & CHILDRESS

SUCRE de la Havane—150 caisses, blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par B. VALLS, 26, Commune

GRAINES D'ANIS—50 sacs, à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 30 ju

RHUM—50 barils rhum de la Nlle Orléans, à vendre par B. VALLS, 26, Commune

GENIEVRE DE HOLLANDE—... à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 30 ju

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet des meilleures marques, constamment en mains et à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 30 ju

CONFITURES de la Havane—15 caisses, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 30 ju

GRAINES pour Oiseaux—12 sacs, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 30 ju

PAPIER pour Cigarettes—... à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 30 ju

TABAC de la Havane—... balles pour capes et tripes à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 30 ju

GINGEMBRE de Canton—15 caisses ... à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 30 ju

GUAVA—6 barils ... à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 30 ju

AMANDES DOUCES—10 balles ... à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 30 ju

NATTES D'ALICANTE—... à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 30 ju

HUILE D'ANIS—50 ... à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 30 ju

AVIS.

TOUS ceux qui ont des réclamations contre la succession de Vincent Mercery, décédé, sont priés de les présenter dans les quinze jours, ainsi que les personnes redevables ... qui sont priées de venir payer leurs dettes à ... JOSEPH MAZLAIZ. Ville de Lafayette, encoignure St. André et Rousseau. 30 juin—3

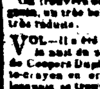

EXCELLENTE AFFAIRE.

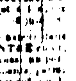

A vendre pour cause de départ.

LE soussigné devant s'absenter offre à vendre un Etablissement d'horticulture bien connu, dans le faubourg Washington, près des magasins à tabac, rue de la Levée, faisant face aux rues Poinçon, Morand et Levée.

Le dit Etablissement se compose pour le logement, de Maison de deux appartemens, une galerie vitrée, deux chambres ... une grande salle, ... pour louer ...

Il y a dans le jardin pour la propagation des plantes, 1 pavillon ... avec fourneau ... une grande étendue de terre ... jardiniers ... Un Cheval, une charrette, un char-à-bancs ... Le stock de l'Etablissement se compose de ... des plus belles ...

Pour de plus amples renseignemens s'adresser au soussigné sur les lieux ... J. BOURDIN. 30 juin—30

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L. BINOCHE,

A L'HONNEUR de prévenir les Dames de la Nouvelle Orléans qu'il a transporté ses magasins à l'encoignure des rues Chartres et Bienville, ancien domicile de Mme Boden.

On trouvera comme par le passé dans son nouveau magasin, un très bel assortiment de Nouveautés et d'articles ... 1 juil

VOL—Il a été enlevé de la chambre d'un monsieur ... la nuit du 26 au 27 ... une belle MONTRE ... de Coopers Duplex, ... No. ... Aussi un petit ... lesquels se trouvaient une bague ... une épingle en or, &c. Une récompense ... à qui ... rapportera ... au No. 24, rue des Magasins. 30 juin

Liquidation définitive.

JUSQU'AU 1er JUILLET.

Mme. Macé

VENDRA à très bon marché, les marchandises qui lui restent jusqu'au 1er juillet, et ... de la balance ... Ces marchandises consistent en chapeaux de paille, ... bonnets, ... rubans, fleurs, plumes, ... rubans de soie ... gants, ... bas ... et autres articles ...

Mme Macé quittant entièrement les affaires, prie les personnes qui lui doivent de vouloir bien régler d'ici à la fin du mois. 12 juin

Rabais de 25 pour cent.

LE magasin connu sous le nom de PRIX FIXE, angle encoignure Royale et Toulouse, sera fermé du ... au ... juin pour cause d'inventaire et d'une nouvelle baisse de prix de 25 pour cent sur ceux annoncés antérieurement.

La réouverture sera lieu lundi prochain le 16 courant, à huit heures du matin et sera continuée jusqu'au 30 juin.

☞ Les marchands de la ville et de la campagne sont prévenus que la balance des marchandises en magasin sera mise à l'encan le cinq juillet, à un crédit de trois et quatre mois, en billets endossés à satisfaction.

14 juin — J. M. LOMBARD.

A VENDRE par les soussignés en débarquement du Chasseur, de Bordeaux:
... caisses ... truffes;
... demi balles ... à l'huile;
... caisses liqueurs assorties;
... caisses pour bouteilles; 1 caisse ...
En débarquement du navire Edouard, de Marseille:
25 barriques vin de Marseille Bergasse;
... caisses ...;
... do anchois;
... do ... ;
... do vermicelle et macaroni;
... do liqueur ...
LOBSILHE & Co.
8 mai — Encoignure Royale et Douane

REÇU par les derniers arrivages, et à vendre par le soussigné:
Vins en barriques et demi barriques, Montferrand, Emilion, St. Estèphe Médoc, St. Julien Médoc, Château Margaux, Château Lafitte et Château Léoville;
Vins en caisses ... bouteilles, St. Emilion, St. Julien Médoc, St. Estèphe Médoc, Haut Brion, Château Margaux, Château Lafitte, Sauterne, Haut Sauterne, Barsac et Graves.
Huile ... de ... à 30 gallons, vinaigre de vin blanc, ... eau de Cologne, vin de ...
...
NUMA LACOSTE. ... rue Royale

AVIS—... J. C. ... A ... de ... son ... partir de ce jour.
1er. septembre 1844—30 — CHARLES ODIER & Co